

## Alès, ville “porte des étoiles”

Samedi 13 octobre, la Ville d’Alès a reçu un titre récompensant sa politique de réduction de l’éclairage public. Un travail partenarial avec le Parc national des Cévennes qui a rejoint le club très fermé des treize réserves au monde de ciel étoilé.

Le 13 octobre, lors de l’événement “Le jour de la Nuit”, la Ville d’Alès a reçu son titre “Ville Porte” : « *Porte d’entrée sur la deuxième réserve de ciel étoilé de France et la plus grande d’Europe* », souligne fièrement Max Roustan, maire d’Alès et président d’Alès Agglomération.

Le label “Réserve internationale de ciel étoilé” (RICE), accordé au Parc national des Cévennes au mois d’août, a été attribué par l’IDA, une association d’astronomes américaine ayant déjà labellisé douze autres RICE à travers le monde.

## La seule “Porte des étoiles” au monde

Pour la Ville d’Alès, ce titre de “Porte des étoiles”, unique au monde pour l’heure, n’est pas décerné sans raison : vingt-huit communes d’Alès Agglomération sont dans la zone tampon du Parc national des Cévennes. Une partie des communes de Concoules et de Génolhac sont même dans la zone “cœur” du Parc. « *Vingt-sept communes de l’Agglo ont signé la charte d’adhésion au Parc et l’un des engagements porte justement sur la volonté des communes à engager une réflexion sur leur éclairage public* », explique Xavier Wojtaszak, délégué territorial du Parc national des Cévennes.

Alès Agglomération va plus loin et veut entraîner ses 73 communes dans le sillage de ce cercle vertueux. À l’orée de la zone tampon du Parc national des Cévennes, Alès relève donc le défi de suivre 80 % des prescriptions du Parc en matière d’éclairage public : « *Depuis plus de vingt ans, nous poursuivons l’objectif de développer un espace du bien-vivre. Les efforts sur l’environnement se font à tous les niveaux. Hier le fleurissement, le cadre de vie, la mobilité et la croissance verte : aujourd’hui l’espace nocturne* », soutient Max Roustan.

## 80 % économies sur la facture d’éclairage

La labellisation “Territoire à énergie positive pour la croissance verte” avait déjà engagé Alès sur la voie d’une refonte de son éclairage, avec le passage de 2 500 lampes au sodium en LED. « *Notre nouveau programme concerne 10 500 lampes et s’inscrit dans les prescriptions du PNC* », précise Thierry Brajon, technicien au service Infrastructures d’Alès Agglo. Chaque lampe est calibrée, luminaire par luminaire, selon les besoins et les impératifs de sécurité inhérents au lieu. La Ville d’Alès réalise ainsi 80 % d’économies sur sa facture d’éclairage public qui va passer de 570 000 € à 114 000 €, avec un retour sur investissement de trois ans et demi seulement.

Si la Ville d’Alès ne pratique pas l’extinction complète des lumières, excepté au bord du Gardon où il n’y a pas d’habitations, l’intensité des lampes peut baisser jusqu’à 20 % à certains endroits. Comme cela a souvent été le cas par le passé, la Ville d’Alès ne prend pas le train en marche, mais agit en précurseur. D’ici 2019, un arrêté ministériel devrait encadrer les nouvelles normes de l’éclairage public afin que tout le territoire français s’engage dans cette transition pour une meilleure gestion de l’énergie et une véritable politique de préservation de la biodiversité.

## A lire aussi

- [9<sup>e</sup> édition de la bourse aux greffons](#)
- [32<sup>es</sup> journées de l'Arbre, de la Plante et du Fruit](#)
- [Le 13 octobre, participez aux événements du Jour de la Nuit](#)
- [Le Galeizon, rivière doublement récompensée](#)
- [2<sup>e</sup> Semaine de la Propreté](#)